



GARDIEN  
DE L'ÉQUILIBRE  
FORESTIER

## DIRECTEUR / DIRECTRICE ORGANISATION DE CERTIFICATION DE GROUPE DE GESTION FORESTIERE DURABLE PEFC

Créée en 1999 dans le sillage des grandes conférences environnementales, PEFC est une organisation internationale dont la vocation est de préserver les forêts et de pérenniser la ressource forestière pour répondre aux besoins en bois de l'humanité, aujourd'hui et pour l'avenir, dans le contexte du changement climatique. Présente dans 55 pays à travers le monde, PEFC rassemble autour d'une vision multifonctionnelle et équilibrée de la forêt et favorise l'équilibre entre ses dimensions environnementales, sociétales et économiques, grâce à des garanties de pratiques durables. En France, ce sont plus 8 millions d'ha de forêts et plus de 3000 entreprises qui sont certifiés PEFC.

En France, il existe 9 associations régionales de certification de groupe certifiées PEFC. Titulaires d'un certificat de gestion forestière durable PEFC, elles œuvrent au cœur des territoires pour promouvoir la certification forestière PEFC et faire adhérer, accompagner et contrôler les propriétaires forestiers, les exploitants forestiers et les entrepreneurs de travaux forestiers sur les règles de gestion forestière durable PEFC.

Ces 9 associations régionales de certification de groupe PEFC en France ont engagé un processus de fusion en une organisation unique, et recherchent, le plus tôt possible à partir du 1er octobre 2024, le directeur ou la directrice de cette nouvelle organisation : un poste en CDI, riche et varié, avec beaucoup de contacts, au service d'une profession au savoir-faire reconnu et aux valeurs fortes.

IDENTIFICATION DU POSTE	
Directeur / Directrice	
STATUT DU SALARIE	
Statut	Cadre
Type de contrat	Contrat à durée indéterminée
Positionnement du salarié dans l'organigramme	Placé.e sous l'autorité directe du Président de l'organisation
MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE	
Mission	
<b>Assurer la direction administrative, associative, qualité, financière et humaine de l'organisation</b>	
Activités du poste	
<p><b>PHASE 1</b> – Mise en place de la nouvelle organisation. En relation avec les différentes parties prenantes impliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Participer activement aux travaux de fusion et à la création de la nouvelle organisation (forme associative) et supervision du bon déroulement des opérations (adoption des statuts, du traité de fusion, règlement intérieur).</li><li>- Pilotage de la rédaction du système qualité de la nouvelle organisation (procédures de fonctionnement, préparation et obtention de la certification multisites).</li><li>- Gestion des ressources humaines (rédaction des fiches de poste, mise en place des équipes et répartition des postes, préparation des nouveaux contrats de travail et de l'organigramme, préparation de l'accord d'entreprise - ou d'un engagement unilatéral de l'employeur, dans l'attente d'un éventuel accord d'entreprise).</li><li>- Préparation du business plan.</li><li>- Le moment venu, avec le Conseil d'administration et son Président, mise en œuvre opérationnelle de la fusion des associations régionales actuelles.</li></ul> <p><b>PHASE 2</b> – Une fois l'association issue de la fusion créée et opérationnelle, assurer la Direction de la nouvelle organisation sous l'autorité du Président :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer l'accès à la certification PEFC sur le territoire français, et le maintien du certificat de gestion forestière</li></ul>	

durable PEFC.

- Assurer la conformité de l'organisation avec les exigences des standards de certification PEFC, contrôlée par l'organisme certificateur.
- Mettre en œuvre les objectifs fixés par le conseil d'administration et ses décisions.
- Diriger et coordonner la stratégie de développement des surfaces forestières certifiées et assurer sa mise en œuvre.
- Assurer la liaison avec les Conseils territoriaux, représentants élus de l'organisation sur le territoire.
- Assurer la gestion financière de l'association et veiller à son équilibre financier.
- Gérer, animer et diriger les salariés de l'association, en relations avec les Conseils territoriaux.
- Représenter l'Association dans toutes ses instances nationales et locales, et auprès de l'ensemble des parties prenantes en relation avec l'association.

#### Conditions et lieu de travail

- Poste basé au siège de l'association – lieu précis encore à confirmer (l'un des 9 sites des associations régionales PEFC actuelles).
- Déplacements.
- Possibilité de télétravail.
- Véhicule de service.

#### Compétences requises

##### 1. FORMATION

De formation supérieure dans le secteur agricole et forestier, vous possédez une bonne connaissance de la filière forêt-bois et des fonctionnements institutionnels (montage, suivi, justificatifs de dossiers) ainsi que dans les systèmes de certification.

##### 2. EXPERIENCE

Vous justifiez d'une expérience solide dans la gestion d'une association ou d'une petite entreprise.

##### 3. COMPETENCES

- Connaissance de la certification forestière et des systèmes de certification et de contrôle qualité.
- Connaissance du fonctionnement associatif.
- Connaissance des techniques de management.
- Connaissances en technique forestière.
- Connaissance de la filière forêt-bois-papier.
- Permis B.

##### 4. QUALITES REQUISES

- A l'aise dans la gestion et l'animation d'équipe, vous savez être à l'écoute et accompagner les équipes dans leur développement.
- Homme/Femme de communication, de proposition, d'animation, de synthèse et de décision, vous vous montrez autonome et doté d'un bon tempérament commercial.
- Ayant le souci du service et de l'action collective, vous vous montrez disponible pour des déplacements réguliers sur l'ensemble du territoire.

#### Salaire

En fonction de l'expérience.

Adressez vos candidatures à [presidence@pefcaura.com](mailto:presidence@pefcaura.com)

Date de limite de dépôt des candidatures : **15 septembre 2024**